



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
2026 - N° 0002 /AAMI/EIFORCES/DG/SIGAMP DU 26 JAN 2026
**POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE A L'EIFORCES SIS A
AWAE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE**

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget de Fonctionnement 2026, le Général de Brigade, Directeur Général de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité invite les Entreprises spécialisées et ayant de bonnes compétences dans le domaine de l'assurance maladie ou tout autre domaine similaire, à manifester leur intérêt afin d'être préqualifiées pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint (AONR).

2. Consistance des prestations

Les prestations correspondent à celles mises à la charge du souscripteur conformément à la législation en vigueur ainsi que par le statut du personnel de l'EIFORCES. En cas de maladie d'un agent entraînant une incapacité de travail (ITT) ou un membre de sa famille, l'assureur se substitue à l'EIFORCES pour toutes opérations à supporter. En tant qu'employeur dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la réparation suivante, les prestations sont ainsi qu'il suit :

- Les frais de consultation ;
- les frais de transport de la victime à sa résidence habituelle ou à l'établissement hospitalier avec son accompagnateur ;
- d'une manière générale, la prise en charge des frais nécessaires pour le traitement du malade, notamment :
- les consultations (urgence et spécialistes) et visites médicales ;
- les frais médicaux ;
- les frais chirurgicaux (y compris ceux dus aux auxiliaires médicaux) ;
- les frais pharmaceutiques ;
- les frais d'analyse médicale ;
- les frais d'hospitalisation ;
- la rééducation ;
- les honoraires des médecins ;
- les frais de prothèses ou d'orthopédie ;
- les frais des actes de spécialité, examens de laboratoire, radiologie, scanner, chirurgie, électrothérapie ;
- le cancer ;
- les hépatites ;
- les maladies tropicales ;
- les dialyses ;
- l'assistance respiratoire ;

- les frais de lunetterie ;
- les frais de dentisterie ;
- les frais de dermatologie ;
- les soins en sanatorium et préventorium ;
- les frais de maternité ;
- les forfaits d'accouchement ;
- les frais de kinésithérapie ;
- les frais d'ORL.

3. Délai d'exécution

La période d'exécution est de douze (12) mois, tranche ferme allant du 13 novembre 2026 au 12 novembre 2027.

4. Participation et origine

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de l'EIFORCES, exercice 2026.

6. Constitution du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué des parties et pièces suivantes :

A. Volume 1 : Pièces administratives

- Une déclaration d'intention de soumissionner signée par le Directeur Général de l'Entreprise ou son représentant dûment mandaté qui stipule que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) s'il est présélectionné ;
- une attestation de non-faillite ;
- une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- une attestation d'immatriculation ;
- une attestation de conformité fiscale ;
- une attestation de soumission délivrée par la CNPS ;
- une copie certifiée conforme de l'agrément MINFI ;
- une copie certifiée conforme de l'attestation d'adhésion aux dispositions du code CIMA délivrée par la CIMA ;
- un plan de localisation signé sur l'honneur, précisant la commune, le quartier et le lieu-dit de la société.

B. Volume 2 : Critères Techniques

Les critères techniques seront évalués sur la base des éléments suivants :

B.1. Présentation de la société

Il est question pour la société de faire ressortir de façon non exhaustive les éléments suivants :

- ✓ une brève présentation de l'entreprise (localisation, logo) ;
- ✓ la description des activités principales de l'entreprise ;

- ✓ l'étendue des prestations réalisées par la société ;
- ✓ l'organigramme complet de la société faisant ressortir tous les postes.

B.2. Moyens humains

La société devra présenter la liste du personnel permanent travaillant sans interruption au siège (administration, finance, logistique et autres.) et la liste des experts clés auxquels elle aura accès pour mener à bien les prestations.

Pour un personnel clé proposé, la société devra joindre son curriculum vitae correspondant dûment signé par le concerné et les copies des diplômes.

B.3. Moyens techniques

La firme devra justifier qu'elle possède des dispositifs facilitant les prises en charges, les matériels et les moyens logistiques. A cet effet, elle présentera par exemple les factures d'achat, les copies des cartes grises pour les matériels roulants, les contrats de location ou tout autre document attestant de la possession de ces équipements. Bien vouloir joindre aussi les photos ou images desdits matériels et équipements.

B.4. Références de la firme

La firme devra produire les justificatifs de la réalisation avec satisfaction d'au moins quatre (04) projets de fourniture de la police d'assurance maladie ou tout autre domaine similaire.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en occurrence :

- ✓ copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ;
- ✓ attestation des services faits ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage.

7. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt portera globalement sur les critères ci-dessous sur 100 points qui seront détaillés en sous-critères au moment de l'évaluation :

Nº	Critères	Notes
1	Présentation de la firme : <ul style="list-style-type: none"> - Siège et existence légale de la firme ; - organigramme ; - plaquettes, logo ou prospectus ; - étendue des prestations. 	10
2	Expérience de la firme Expérience générale de la firme dans la réalisation avec satisfaction d'au moins quatre (04) projets dans la fourniture de la police d'assurance maladie ou tout autre domaine similaire : <ul style="list-style-type: none"> - description des caractéristiques clés du projet ; - montants et références des contrats similaires ; - preuve de réalisation satisfaisante des missions similaires (copies des contrats et copies des attestations de services faits, etc.). 	40
3	Capacités de la firme <ul style="list-style-type: none"> - Capacité technique (les outils permettant une bonne prise en charge et les hôpitaux et centres hospitaliers spécialisés partenaires référencés) ; - ressources humaines (personnels permanents au siège et personnels techniques clés en adéquation avec la mission). 	50

NB : Seules les Entreprises qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront retenues pour la phase de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR).

8. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, devront être déposés au Bâtiment Administratif, rez-de-chaussée, Bureau des Marchés de l'EIFORCES, au plus tard le 23/02/2026 à 14 heures, heure locale, revêtus de la mention suivante :

2026 N° 00002 /AAMI/EIFORCES/DG/SIGAMP/2026 DU 26 JAN 2026
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE A L'EIFORCES SIS A
AWAE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Bâtiment Administratif, rez-de-chaussée, Bureau des Marchés de l'EIFORCES.

Awaé, le 26 JAN 2026

Le Général de Brigade,
 Directeur Général de L'EIFORCES

AMPLIATIONS :

- MINDEF (ACTR) ;
- Archives ;
- Affichage.

